



**Snitpect-FO**

# En direct de la CAP des ITPE

## Echanges avec l'administration

### *De la mobilité choisie à l'enfermement programmé !*

Entre les prémices des effets de la réforme territoriale, postes réservés, plafonds d'emploi, projet de réduction du nombre de cycles de mobilité ... la mobilité choisie des agents du MEDDE/MLETR n'est plus une valeur aux yeux de nos ministères !

Et tout ceci, sans parler des pratiques de certains directeurs, qui viennent ajouter des freins supplémentaires dans la construction des parcours professionnels ! Pratiques que le SNITPECT-FO n'a eu de cesse de fustiger lors de cette CAP !

Une CAP qui ne pouvait pas non plus s'ouvrir sans faire un point sur de nombreux sujets en cours :

- ➔ la réforme statutaire des ITPE ;
- ➔ un premier bilan des engagements pris par le DRH en matière de payes ;
- ➔ la dérogation au RIFSEEP pour le corps des ITPE mais aussi des IAM venant à intégrer le corps ;
- ➔ les suites du concours de déprécarisation.

Retrouve [la déclaration préalable](#) sur notre site.

Cette CAP a également été l'occasion de pouvoir remettre à l'ensemble des membres de l'administration [le cahier de revendications des ITPE en DREAL](#).

## CAP du 11 juin 2015

- les échanges préalables avec l'administration
- les résultats de la CAP : mobilités, concrétisations des promotions à IDTPE, intégrations, réorganisations de services, infos payes ...
- les coordonnées de tes 12 représentants du personnel

## **Les réponses de l'administration :**

### **Sur les règles de mobilité, ou plutôt les contraintes et freins constatés à l'occasion de cette CAP :**

Le président de la CAP a tenu à apporter certaines réponses avant de donner la parole aux représentants des établissements publics, et a rappelé qu'il attend des établissements publics sous tutelle ministérielle un respect des règles de gestion des corps ministériels.

Concernant le « fléchage » pour certains corps des fiches de postes publiées, il a indiqué que les consignes seront rappelées aux directeurs, bien que le retrait de cette mention risque de ne pas changer le classement des candidats.

**Il n'en demeure pas moins que la suppression de cette mention permettrait aux ITPE de candidater sur tous les postes publiés !**

Concernant l'assouplissement des règles relatives à la concrétisation des promotions à divisionnaire, le président de la CAP a tout d'abord renvoyé au projet présenté le lendemain dans le cadre de la suppression programmée d'un des cycles de mobilité.

**Nous avons rappelé que ce nécessaire aménagement n'est pas à lier au projet de réduction du nombre de cycles de mobilité, dénoncé par FO, et qu'il est d'autant plus justifié avec la réforme territoriale ! L'aménagement des conditions de concrétisation des promotions est une attente forte des ITPE, qu'il y ait 2 ou 3 cycles de mobilité chaque année !**

**Il paraît d'ores et déjà nécessaire d'ouvrir un groupe de travail spécifique portant révision de la charte de gestion.**

Concernant l'extension des ZGE dénoncée dans la déclaration préalable, et le risque de voir poindre la régionalisation de la gestion du corps, le président de la CAP a rappelé que l'administration avait exprimé le souhait d'exclure de toute tentative de régionalisation les corps à forte mobilité, en particulier les catégories A.

Il ne peut en dire plus sur la démarche, les derniers échanges ayant eu lieu fin 2014.

**Dont acte...mais vigilance !**

Les représentants des EP ont ensuite pris la parole sur l'émission d'avis défavorables à l'accueil.

Concernant VNF, des explications ont pu être apportées, notamment sur l'expérience ou ancienneté dans le grade souhaitée pour certains postes bien spécifiques. Mais le grand flou plane en particulier sur la mission « Seine-Nord-Europe », au sein de laquelle les candidatures de fonctionnaires ne semblent guère encouragées...

Concernant le Cerema, il est précisé que le produit ITPE est plutôt apprécié au sein des Dter et Dtech, mais que le directeur est amené à privilégier d'autres profils pour les recrutements au siège !

**Notons que les ITPE se sont pas les bienvenus au siège du Cerema .. et plus largement les fonctionnaires ! Ces avis seront néanmoins discutés à l'aune de cas concrets qui seront vus dans l'examen des mobilités.**

**Sur la réforme statutaire :**

Le président de la CAP a rappelé le projet porté auprès de la DGAFF : un 3ème grade, culminant HEA .. mais avec une précision jusqu'ici non apportée : le maintien d'emplois fonctionnels en parallèle !

Il a en outre précisé que la réunion de présentation des suites des chantiers « assises », notamment du rapport GPEEC, est programmée le 7 juillet prochain.

**C'est la première fois que l'administration nous précise le maintien des emplois fonctionnels, avec la création du 3ème grade. Maintien contraire à nos revendications, et qui ne pourrait être possible qu'avec l'aménagement de règles claires pour les gérer. Histoire de ne pas renouveler les écueils inaugurés par les expériences conduites sur d'autres corps.. A défaut, nous avons rappelé qu'un 3ème grade bien dimensionné pouvait à lui seul répondre aux attentes exprimées.**

Autre sujet lié aux chantiers des métiers des ingénieurs : les emplois fonctionnels IC1 et IC2. Sur ce point, le président de la CAP nous a informés que l'arrêté créant des emplois au sein du MAAF (une douzaine d'emplois) sera adressé dans les prochains jours au guichet unique. Pour le ministère de l'Intérieur, les échanges ne sont pour l'heure que peu concluants, malgré l'appui de la DSCR. Quant aux postes dans les services du premier ministre, ils n'ont obtenu aucun retour suite à leur proposition.

**Et pourtant, s'agissant du ministère de l'Intérieur, la perspective de poursuite des décroissements des effectifs « sécurité routière » en DREAL et DDT rend plus que nécessaire la création de ces emplois fonctionnels ... au risque de devoir gérer des situations individuelles inacceptables ou de voir les ITPE quitter leur poste juste avant le décroissement. Sauf à avoir le 3ème grade d'ici là ...**

**Sur le RIFSEEP :**

Le président de la CAP rappelle l'annonce de la ministre le 2 juin dernier, s'agissant de la demande de dérogation pour le corps des ITPE, annonce qui n'en garantit cependant pas l'obtention. S'agissant des IAM, il nous annonce que la position de l'administration n'est pas arrêtée à ce stade ... et qu'elle regardera ce qui est plus fonctionnel.

**La porte s'ouvre enfin ...**

**Sur les suites du concours de déprécarisation :**

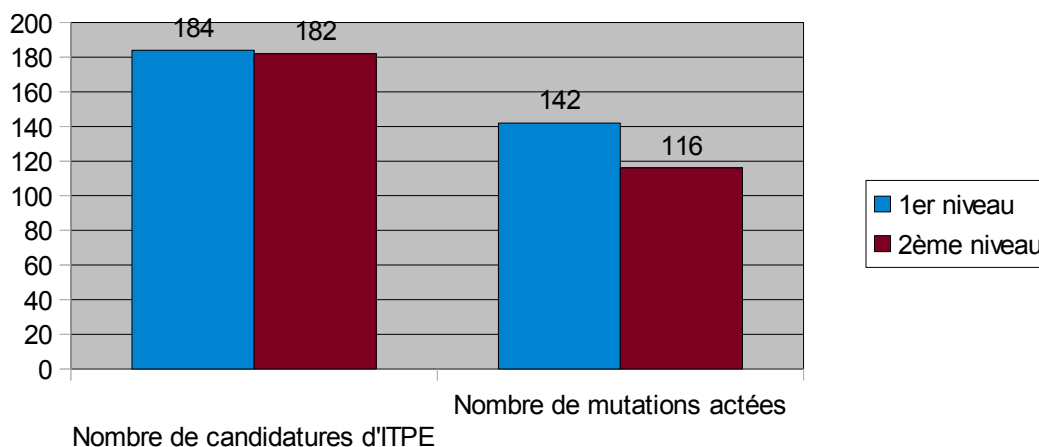
Il s'engage à présenter la liste des agents nommés dans le corps des ITPE lors d'une prochaine CAP : 30 juin ou lors de celle prévue en octobre.

# Les résultats de la CAP

## ► Les mobilités au sein du ministère :

Nombre de postes ouverts sur la liste des cadres de 1er niveau : **1211**

Nombre de postes ouverts sur la liste des cadres supérieurs : **708**



Taux de réussite des ITPE dans leur demande de mobilité (l'un de leur choix a été retenu, y compris avec la mention « à l'étude » ou « sous réserve vacance ») :

- 1er grade : **77 %**
- 2ème grade : **64%**

Certes le contexte est difficile, comme le décrypte notre déclaration préalable (publications de postes réservés, susceptibles d'être vacants, avis défavorables ...), mais ces résultats démontrent que les ITPE continuent à tirer leur épingle du jeu, grâce à la qualité de leurs candidatures, leur dynamisme...et l'action de leur syndicat à tous les niveaux !

### Commentaires :

Nous sommes une nouvelle fois intervenus lors de cette CAP pour dénoncer certaines pratiques inacceptables :

- des avis défavorables, reprochant par exemple à un ITPE d'être préoccupé par la concrétisation de sa promotion à IDTPE ou encore un autre parce qu'il avait une expérience surdimensionnée au regard du poste demandé ;
- des avis défavorables, juste au regard du manque d'expérience dans le domaine, et notamment sur des postes d'ISN (inspecteur de sécurité des navires) ;
- des avis défavorables (encore) à des candidatures d'ITPE sur des postes dans les domaines des risques industriels .... au prétexte qu'ils n'ont jamais exercé dans ce domaine ;

- des avis défavorables, sans justification, alors qu'un classement des candidatures peut largement suffire ;
- des avis défavorables laissant les postes vacants in fine ;
- des avis défavorables de candidatures internes pour permettre des recrutements externes au MEDDE/MLETR, voire des avis défavorables au départ en interne !
- des incitations à retirer les PM 104, laissant le poste vacant pour recruter « librement » en dehors des CAP ;
- l'exclusion de candidatures de fonctionnaires sur les postes du siège du Cerema, voire de la DTecTV ;
- la fermeture de postes à quelques jours de la CAP : comment réussir à se positionner sur le cycle de mobilité au regard de la vraie vacance des postes ?
- La tentative de création d'une nouvelle mention au Cerema : sous réserve compteurs !
- des mobilités d'ITPE demandées quelques mois après leur affectation, du fait de réorganisations menées sans ménagement.

Comme suite aux interventions du SNITPECT-FO dénonçant ces avis défavorables de principe et pratiques abusives, le président de la CAP s'est engagé à systématiquement faire une expertise dès lors qu'un avis défavorable impacte l'ITPE concerné (en d'autres termes, qu'il n'obtient aucun poste).

Pour les postes restés vacants du fait de retraits de candidatures forcés, ou d'avis défavorables, nous veillerons à ce qu'ils soient à nouveau publiés sur le prochain cycle !

S'agissant des postes d'ISN, nous avons rappelé que nous ne pourrions accepter de tels avis défavorables après l'intégration des IAM, n'importe quel ITPE pouvant bénéficier d'une formation à l'ENSAM pour obtenir les compétences nécessaires.

Le président de la CAP a acté le fait qu'il faudra en effet faire évoluer les pratiques culturelles, ces précisions pouvant tout à fait être indiquées dans la charte de gestion.

S'agissant de VNF, nous avons demandé à nouveau que soient listées les candidatures, y compris privées, pour garantir une parfaite transparence sur les affectations.

Nous avons également rappelé la nécessité de publier tous les postes de catégories A et A+ sur la liste mobilité, que ce soit pour VNF ou pour le Cerema.

Enfin, le SNITPECT-FO n'a pas laissé s'installer une nouvelle mention « sous réserve compteurs » apparue au Cerema, amoindissant le rôle des CAP et laissant libre choix au directeur général de retenir le poste sans aucune justification ! Un bilan a été demandé en séance pour vérifier les capacités de recrutement du Cerema lors de la CAP du 30 juin.

## ► Les suites données à la CAP mobilités du 11 février 2015 :

Des réserves sur vacances de postes ou mobilités laissées à l'étude ont pu être levées par l'administration, ce sont ainsi 14 mobilités au 1<sup>er</sup> niveau et 3 au 2<sup>ème</sup> niveau qui ont pu être actées.

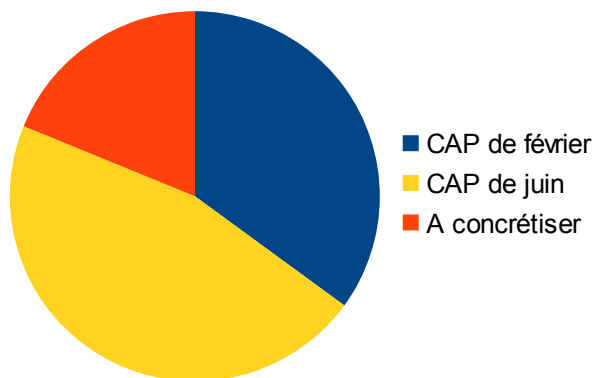
## ► Le suivi du tableau promotion à IDTPE :

**117** camarades sont inscrits au tableau d'avancement 2015.

A l'issue de la CAP de février, **35 %** des ITPE ont concrétisé leur promotion.

Lors de cette 2<sup>ème</sup> CAP mobilités, ce sont **54** ITPE supplémentaires qui concrétisent leur promotion, représentant 54 % des ITPE concernés. Parmi ces 54 projets, 3 d'entre eux méritent encore une confirmation soit en raison de la vacance du poste, soit parce qu'ils sont laissés à l'étude.

Un nombre conséquent de concrétisations, dû pour partie à la validation de projets lors de la CAP de février.



Mais 18 % d'entre eux doivent encore trouver une solution d'ici la CAP mobilité d'octobre, et ce dans un contexte de réforme territoriale (impactant les services du MEDDE/MLETR, les DDI mais aussi les collectivités), de limitation de masse salariale et de baisse des effectifs... **Autant de raisons qui nécessitent un aménagement urgent des conditions de concrétisation, à commencer par l'allongement du délai accordé pour le porter à 2 ans.**

## ► Intervention de la sous-direction GAP :

Comme suite à la CAP du 11 février dernier, et de nos diverses communications sur le sujet « payes », la sous-direction GAP est venue faire un point d'étape sur le traitement de la sortie de crise.

Cet échange a aussi été l'occasion d'acter l'arrivée récente d'un nouveau chef de bureau.

Si l'on constate une plus grande réactivité de GAP lors de la saisie sur de nouveaux dossiers ou lors de la relance d'anciens dossiers, 90 % des effectifs présents sont de nouvelles recrues à former.. nécessitant encore du temps pour revenir à un régime de croisière normal et expliquant en partie les nouveaux signalements sur les situations en souffrance.

Par ailleurs, face à l'interruption des paies lors de changement de comptable assignataire (pour mémoire, un comptable assignataire est responsable de l'administration centrale, un autre des services déconcentrés et encore un autre des agents en poste en Outremer), la sous-directrice nous a annoncé avoir proposé un nouveau fonctionnement à la DGFIP (gestion par corps, et non par famille de services), qui serait mis en place à partir de début 2016, et qui éviterait ces interruptions.

S'agissant de l'audit mené par le CGEDD, la sous-directrice nous a indiqué que ce dernier avait rendu ses bilan et préconisations, à court et moyen terme.

Une présentation officielle devrait être faite dans les 15 prochains jours.

En terme d'avancement des dossiers :

- l'ensemble des arrêtés de changement d'échelon au titre de 2014 devrait être pris à la mi-juillet ;
- notification des arrêtés de nomination à IC consécutive à la CAP d'octobre 2014 : fin juin ;
- notification des arrêtés de promotions à divisionnaire suite à la CAP de novembre 2014 : fin juin ;
- nomination dans le corps des ITPE suite à la liste d'aptitude 2014 : avant mi-juillet.

Même si nous faisons le même constat s'agissant de la réactivité de GAP à prendre en compte nos interpellations, chaque acteur de la chaîne a néanmoins ses responsabilités à prendre, la dernière illustration étant le non paiement d'astreintes faute de saisie dans rehucit par le bureau RH de proximité.

Et il ne faudrait pas que le problème « payes » vienne ajouter un frein supplémentaire à la mobilité, ces derniers étant déjà bien assez nombreux !

Un autre point de vigilance signalé en séance : les interfaces avec les établissements publics, notamment pour le paiement des ISS.

L'avancement des dossiers en souffrance serai fait lors de la CAP mobilité d'octobre. Le SNITPECT-FO a par ailleurs demandé la présentation d'un calendrier de prise des actes administratifs, en situation de gestion normale.

## ► Demandes d'intégration :

Sur les **2** demandes d'intégration, 1 seule a pu trouver une suite favorable.

## ► Réorganisation de services :

**13** réorganisations de services ont été présentées en séance : DREAL Rhône-Alpes, DDT de la Côte d'Or, DDT du Doubs, DDT de l'Essonne, DDTM de Haute-Corse, DDT de la Saône-et-Loire, DREAL Basse-Normandie, DREAL Nord-Pas-de-Calais, DREAL Champagne-Ardenne, DDTM du Var, DRIEA IdF, DREAL Languedoc-Roussillon et DDT de la Sarthe.

Certaines de ces réorganisations datant de mai 2014 ! Le SNITPECT-FO a rappelé la nécessité que chaque réorganisation soit présentée en CAP, et dans un délai raisonnable, permettant une bonne défense des ITPE concernés.

Il a par ailleurs relayé les remarques ou corrections demandées par les correspondants d'unité fonctionnelle, ou les ITPE concernés, en poste dans les directions ci-dessus citées.

Enfin, le SNITPECT-FO a demandé à l'administration de vérifier les renouvellements de détachement dans les emplois fonctionnels à IC.

## ► Approbation du règlement intérieur :

Comme suite à notre proposition de modification de l'article 2, pour acter le fait que la CAP se réunit autant de fois par an que nécessaire pour traiter les sujets liés à la mobilité et la promotion des ITPE, le règlement intérieur a été approuvé en séance.

## ► Points divers :

Une demande de détachement sortant a été examinée en séance, les services de départ et d'accueil ne parvenant pas à un compromis sur la date d'effet.

*Tous les résultats sont en ligne ICI.*

*Prochaines CAP :  
Promotions à ITPE : le 30 juin 2015  
Pré-CAP : du 16 au 18 juin 2015*

*Mobilités : 14 octobre 2015  
Pré-CAP : 8 octobre 2015*

*La date de publication de la liste des postes vacants sera diffusée prochainement.*

## Tes 12 représentants à la CAP

N'hésite pas à contacter l'un de ces 12 élus, préalablement aux pré-CAP :

|                           |                |                                                  |
|---------------------------|----------------|--------------------------------------------------|
| <b>Charlotte COUTON</b>   | 01 40 81 96 72 | charlotte.couton@developpement-durable.gouv.fr   |
| <b>Jean-Marie BLAVOET</b> | 03 20 13 65 76 | Jean-Marie.Blavoet@developpement-durable.gouv.fr |
| <b>Elsa ALEXANDRE</b>     | 04 72 74 58 36 | elsa.alexandre@cerema.fr                         |
| <b>Edouard ONNO</b>       | 02 72 74 76 00 | edouard.onno@developpement-durable.gouv.fr       |
| <b>Stéphanie PASCAL</b>   | 01 42 72 45 24 | snitpect@snitpect.fr                             |
| <b>Benjamin VIER</b>      | 01 43 17 73 11 | benjamin.vier@diplomatie.gouv.fr                 |
| <b>Laurent JANVIER</b>    | 01 42 72 45 24 | snitpect@snitpect.fr                             |
| <b>Manuelle SEIGNEUR</b>  | 02 32 18 10 30 | manuelle.seigneur@seine-maritime.gouv.fr         |
| <b>Eric HENNION</b>       | 02 40 12 84 90 | eric.hennion@cerema.fr                           |
| <b>Nadia JACQUOT</b>      | 06 43 60 27 14 | nadia.jacquot@vnf.fr                             |
| <b>Alberto DOS SANTOS</b> | 03 83 50 97 43 | Alberto.Dossantos@developpement-durable.gouv.fr  |
| <b>Christelle BASSI</b>   | 04 86 94 68 19 | christelle.bassi@developpement-durable.gouv.fr   |